Direction Opérationnelle de Criminologie
Operationele Directie Criminologie

Collection des rapports et notes de recherche / Collectie van onderzoeksrapporten & onderzoeksnota's n° 35

Projet de recherche portant sur le développement d'un outil d'aide à la décision en matière de violences entre partenaires

~

Projet réalisé dans le cadre d'une collaboration avec l'équipe de l'Institut Thomas More Kempen

Avril 2014

Promoteur(s) :

Anne LEMONNE
Charlotte VANNESTE

Chercheur :

Valentine MAHIEU

Institut National de Criminalistique et de Criminologie
Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie

?

??

?

Remerciements

[illegible]

Liste des abréviations

Table des matières

REMERCIEMENTS 2

LISTE DES ABRÉVIATIONS 3

TABLE DES MATIÈRES 4

INTRODUCTION 5

QUELQUES ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES 6

BRÈVE PRÉSENTATION DU SECTEUR « PSYCHO-MÉDICO-SOCIAL » CONCERNÉ PAR LES PROBLÉMATIQUES DE VIOLENCES ENTRE PARTENAIRES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES 12

LES DONNÉES RÉCOLTÉES LORS DES TABLES RONDES : GRILLES D'ANALYSE 18

EN GUISE DE CONCLUSION… 87

CONCLUSIE 93

BIBLIOGRAPHIE 99

Introduction

Quelques aspects méthodologiques

1. La constitution des tables rondes

Ces quelques aspects méthodologiques visent essentiellement à présenter le champ d'analyse et les techniques mobilisées par l'équipe de recherche pour mettre en œuvre la récolte des données. La méthodologie du projet de départ s'intéresse à trois secteurs d'activités différents à savoir la police, la justice et le secteur psycho-médico-social. La méthode de recueil des données préconisée consiste à organiser deux tables rondes par secteur d'activité à savoir six tables rondes en tout. Afin de gagner un temps précieux, les deux co-promotrices du projet au sein de l'INCC, Charlotte Vanneste et Anne Lemonne, ont entamé des démarches afin de constituer les tables rondes des secteurs police et justice avant le début du projet en janvier 2014. J'ai ensuite pris en charge la constitution des tables rondes du secteur « psycho-médico-social ». Un critère essentiel a guidé la constitution de toutes les tables rondes : la diversification des participants.

Les points suivants seront consacrés à une présentation des techniques/méthodes qui ont été mises en œuvre pour constituer nos groupes dans les trois secteurs d'activités visés. Les éventuels obstacles rencontrés seront également énoncés ainsi que le résultat final obtenu.

1.1. Les tables rondes « police »

Pour constituer les tables rondes, la première démarche a été de prendre contact avec les coordinations provinciales[1] afin de présenter le projet et de solliciter une mise en contact avec des membres de la police locale concernés par les violences entre partenaires. Les deux critères de sélection présentés aux coordinateurs provinciaux étaient les suivants :

- Etre actif dans le secteur policier en tant que policier ou membre du personnel administratif au sein de la police (Calog) ;
- Disposer d'au moins deux années d'expérience dans le domaine des violences entre partenaires

Cette première prise de contact a permis d'identifier une série d'intervenants à contacter ou qui nous ont contacté par eux-mêmes (car informés du projet par le coordinateur provincial). Nous avons, autant que possible, été attentives à la diversification géographique au niveau des différentes provinces mais c'est avant tout la disponibilité et la volonté des intervenants qui a déterminé la composition des tables rondes.

Au final, toutes les provinces francophones ainsi que la Région de Bruxelles-Capitale ont été représentées aux tables rondes avec une particularité : aucun membre d'une zone de police de la Province de Namur n'a pu participer. Lors de nos échanges avec les intervenantes SAPV de cette zone, il était convenu que deux d'entre elles participent accompagnées d'une intervenante du service d'accompagnement des victimes de violences conjugales, « ça vaut l'coup »[2], service avec lequel la police de Namur collabore très régulièrement dans le cadre des violences entre partenaires. Les intervenantes du SAPV ont dû annuler leur participation en dernière minute donc seule l'accompagnatrice de l'association a participé à la table ronde. Or, ce service ressort davantage du secteur « psycho-médico-social » que du secteur « policier » ce qu'il est important de garder à l'esprit lors de l'analyse des résultats.

[1] LECLERCQ, I., *Quels intervenants impliquer à chaque étape du processus de gestion des risques de réitération, de gravité et de létalité en matière de violences conjugales ?*, Mémoire de stage, Bruxelles, Service de politique criminelle, décembre 2012, p. 9.

[2] Pour en savoir plus sur ce service : http://www.solidarisnamur.be/index.php?page=violences

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Brève présentation du secteur « psycho-médico-social » concerné par les problématiques de violences entre partenaires en Fédération Wallonie-Bruxelles

Puisque le secteur « psycho-médico-social » est globalement géré par les entités fédérées, il semble nécessaire de présenter brièvement les services concernés par les violences entre partenaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette présentation complète utilement les aspects méthodologiques relatifs à la constitution des tables rondes puisqu'elle permet de comprendre comment les participants ont été sélectionnés.

Afin d'appréhender ce secteur rapidement, une rencontre « exploratoire » a été organisée dès le début du projet avec l'une des directrices de l'asbl Praxis, qui occupe une place importante sur la scène associative wallonne en matière de lutte contre les violences entre partenaires (*cf. infra*). Cet entretien a permis d'identifier une série de services à contacter pour constituer les tables rondes dudit secteur.

1. Les trois refuges « historiques » et l'asbl Praxis

1.1. Les refuges pour femmes battues

Les refuges pour femmes battues sont directement issus du mouvement féministe qui a traversé toute l'Europe dans les années 60 et 70. En Belgique, le tout premier refuge pour femmes battues a vu le jour à Bruxelles en 1977 et quatre autres associations furent créées dans la foulée pour lutter contre les violences conjugales (à La Louvière, Liège, Arlon et Namur). Seuls les refuges de Bruxelles, Liège et La Louvière ont perduré et existent toujours. Ces refuges étaient totalement issus de l'action militante, ils ont été créés par des femmes sans financement public. Ils visaient non seulement à apporter une aide concrète aux femmes victimes de violences familiales mais aussi à dénoncer un tabou et sensibiliser la société à cette problématique dans une perspective très militante. Si, au fil du temps et de l'intervention progressive des pouvoirs publics, le bénévolat militant a cédé la place à une professionnalisation et institutionnalisation croissante de ces refuges, les dimensions politique et militante d'origine ont profondément marqué leur évolution et restent très présentes à l'heure actuelle.[4] Ces quelques particularités expliquent notre choix de qualifier ces trois refuges d' « historiques ».

Après avoir changé de dénominations au cours du temps, les trois refuges portent aujourd'hui les appellations suivantes :

- Le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales (CPVCF) à Bruxelles
- Le Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE) à Liège
- l'asbl Solidarité Femmes et Refuge pour femmes battues à La Louvière

[4] Voir le bref historique présenté sur le site du CPVCF : http://www.cpvcf.org/historique-du-centre/ et un document réalisé par le CVFE : DELEPINE, A., *1978-2003 : 20 ans de projets pour les femmes. De la création du Collectif Femmes Battues aux actions du Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion*, publication du CVFE, janvier 2004, disponible en ligne : http://www.cvfe.be/sites/default/files/doc/assoc-historique.pdf

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Les données récoltées lors des tables rondes : grilles d’analyse

[illegible]

[illegible]

PARTIE I: Comment les professionnels évaluent-ils les risques dans les situations de VeP?

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

	□□□□

□□□ □□□□ □□□□□□ □□ □□ □□□□ □ □□□□□□

PARTIE 2: VeP & enchaînement des prises en charge/interventions

[illegible]	[illegible]

[illegible]	[illegible]

PARTIE 3: Instrument “risico-taxatie”, avec une attention particulière pour ODARA

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

□	□□□□

PARTIE I: Comment les professionnels évaluent-ils les risques dans les situations de VeP?

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

	[illegible] [illegible] [illegible] [

[illegible]	[illegible]

□□□ □ □□□□

PARTIE 2: VeP & enchaînement des prises en charge/interventions

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

PARTIE 3: Instrument “risico-taxatie”, avec une attention particulière pour ODARA

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

PARTIE I: Comment les professionnels évaluent-ils les risques dans les situations de VeP?

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

	□□□□

	□□□□ □□□□

PARTIE 2: VeP & enchaînement des prises en charge/interventions

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

	[illegible]

PARTIE 3: Instrument “risico-taxatie”

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]

PARTIE I: Comment les professionnels évaluent-ils les risques dans les situations de VeP?

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]	[illegible]

PARTIE 2: VeP & enchaînement des prises en charge/interventions

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

PARTIE 3: Instrument “risico-taxatie”, avec une attention particulière pour ODARA

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]

PARTIE I: Comment les professionnels évaluent-ils les risques dans les situations de VeP?

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

	[illegible]

PARTIE 2: VeP & enchaînement des prises en charge/interventions

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

PARTIE 3: Instrument “risico-taxatie”, avec une attention particulière pour ODARA

	□□□□□□□ □□□□□□□ □□□□□ □□ □□□□□□□

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]

PARTIE I: Comment les professionnels évaluent-ils les risques dans les situations de VeP?

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible] → [illegible]

	□□□□

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

PARTIE 2: VeP & enchaînement des prises en charge/interventions

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

PARTIE 3: Instrument “risico-taxatie”, avec une attention particulière pour ODARA

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

□□□□

□

□

□□ □□□□

PARTIE I: Comment les professionnels évaluent-ils les risques dans les situations de VeP?

	□□□□

	□□□□

PARTIE 2: VeP & enchaînement des prises en charge/interventions

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

	[illegible]

PARTIE 3: Instrument “risico-taxatie”, avec une attention particulière pour ODARA

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

	□□□□

	□□□□

PARTIE I: Comment les professionnels évaluent-ils les risques dans les situations de VeP?

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

	[illegible]
[illegible]	[illegible]

□□□ □□□□ □□□□□□ □□ □□ □□□□ □ □□□□□□

	[illegible]

PARTIE 2: VeP & enchaînement des prises en charge/interventions

[illegible]	[illegible]

PARTIE 3: Instrument “risico-taxatie”

	□□□□

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

PARTIE I: Comment les professionnels évaluent-ils les risques dans les situations de VeP?

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]	[illegible]

PARTIE 2: VeP & enchaînement des prises en charge/interventions

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

PARTIE 3: Instrument “risico-taxatie”

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

□□□□

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

En guise de conclusion…

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Conclusie

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Bibliographie

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Sites Internet

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]